

[Accueil](#)

[Toutes les actualités](#)

À chaque âge sa pratique



Découverte de la
musique en
crèche

À chaque âge sa pratique

10/10/2018

J'ai 1 ou 2 ans, voire moins

Mes parents m'ont inscrit(e) dans une crèche municipale et je bénéficie d'un **atelier hebdomadaire d'éveil sensori-moteur par la musique**. Cet atelier, animé par un enseignant du conservatoire spécialisé dans les interventions musicales auprès des plus petits, est en lien étroit avec les auxiliaires de puériculture.

Je peux également participer à un **atelier parents-enfants** destiné aux enfants dès l'âge de 3 mois, accompagné d'un des parents.

Un autre **atelier parents-enfants destiné aux enfants de maternelles** et encadré par deux enseignantes en musique et en danse, permet de vivre des moments de partage artistique tout en découvrant le mouvement et le son avec des propositions ludiques,

d'éveiller la sensibilité et la curiosité dans un environnement de confiance, de tisser une autre relation.

J'ai 4 ou 5 ans

Mes parents peuvent m'inscrire au conservatoire **en éveil musique et danse**. Je découvre de manière ludique le temps, le mouvement, l'espace, je chante, j'écoute et reproduis, j'expérimente l'univers des sons et du geste. Je peux également, dans la limite des places disponibles, commencer l'apprentissage du violon, de l'alto, du violoncelle ou de la contrebasse, si possible en cours collectif sous forme d'atelier d'initiation.

J'ai 6 ans

Je peux rejoindre un **cours d'initiation musique et danse**. Ma maturité me permet d'approfondir par le jeu les notions de temps d'espace et de mouvement. J'acquies progressivement la maîtrise de la pulsation et explore l'univers des sons. Dans la limite des places disponibles je peux suivre un cours d'initiation instrumentale. Cependant pour commencer l'apprentissage de certains instruments, il est nécessaire d'attendre que mon développement physiologique le permette.

J'ai 7 ans, 8 ans ou plus.

Je peux débiter un des nombreux instruments de musique enseigné au conservatoire ou commencer, si je préfère chanter, par ne suivre que le cours de chant choral en vue de poursuivre en cursus voix. Avant de faire mon choix, mes parents et moi, nous nous sommes renseignés sur les possibilités offertes. J'ai alors découvert des instruments que je connaissais mal ! J'ai pu entendre et découvrir également des sonorités différentes : celles de la musique ancienne, de la musique classique, des musiques traditionnelles...

J'ai fait mon choix, J'ai commencé l'apprentissage d'un instrument. **Le conservatoire peut me prêter un instrument.**

Parallèlement je suis inscrit dans un cours de chant choral où je pratique et apprends la musique de manière vivante pendant deux années. Par la suite je suivrai un cours de formation musicale ou je poursuivrai la formation de mon oreille musicale, l'apprentissage des codes (lecture, écriture), des notions théoriques de base, du rythme. Peu à peu ma culture musicale se développe. Je continue de chanter.

Très rapidement, je joue avec d'autres apprentis-musiciens de mon âge au sein d'orchestres ou d'ensemble divers.

Si je suis danseur ou danseuse dans l'âme, je peux débiter un cursus en danse classique ou contemporaine. Comme les musiciens, j'aurai très rapidement l'occasion de me produire sur scène en public.

J'ai 11 ans

Je suis particulièrement motivé(e) par la pratique de la musique ou de la danse que je pratique déjà au conservatoire ou dans une autre structure et souhaite bénéficier d'une organisation la plus harmonieuse possible de mes études générales et de ma pratique artistique.

Je rejoins le Collège Anita Conti en classes à horaire aménagés. De la sixième à la troisième, l'essentiel de mes cours au conservatoire sera dispensé en temps scolaire.

Je suis débutant ? Je suis également le bienvenu et peux commencer à danser ou à pratiquer la musique. Un simple entretien permettant d'apprécier ma motivation et l'examen de mon dossier scolaire suffiront à mon inscription en classe à horaires aménagés.

J'ai 12, 13 ans ou plus.

J'ai achevé un premier cycle d'études musicales ou chorégraphiques qui a duré entre trois et cinq ans et viens d'entrer en 2nd cycle. Dans le prolongement du 1^{er} cycle, pratique collective, pratique individuelle, participation à des projets qui rassemblent et font découvrir de nouveaux horizons, rencontres avec des artistes professionnels invités

par le conservatoire, exploration de répertoires et d'esthétiques variés, improvisation, création, font partie de mon expérience et de mon apprentissage au conservatoire.

Comme à tout âge, dans la limite des places disponibles, il est toujours possible de débiter un apprentissage artistique.

Je suis danseur ou danseuse classique ou contemporain au conservatoire où j'ai suivi un premier cycle d'études. Je peux poursuivre en cycle de perfectionnement en contemporain ou classique. Je pratique la danse depuis plusieurs années dans une autre structure. Je peux, à l'issue d'un test, m'inscrire en cycle de perfectionnement. Quelle que soit ma discipline dominante en danse, je bénéficie d'un cursus complet qui comprend l'histoire de la danse et la formation musicale du danseur.

Au-delà de 15 ans en moyenne et sans limite d'âge,

Je peux poursuivre mes études artistiques à l'issue du 2nd cycle au conservatoire ou bien sur la base d'un bilan de compétences si j'ai suivi un autre parcours. Plusieurs possibilités me sont offertes tout au long d'un 3^e cycle dont la durée moyenne est également de trois à cinq ans :

- soit m'inscrire dans la perspective d'un 3^{ème} cycle certifiant validé par l'obtention d'un certificat d'études musicales ou chorégraphiques qui reconnaît mes compétences et mes savoirs - faire de musicien ou danseur amateur de haut niveau,
- soit définir avec l'équipe pédagogique un parcours de formation non certifiant qui prenne en compte mes aspirations, le champ artistique qui m'intéresse en priorité et les moyens nécessaires pour parvenir à réaliser mon projet.

Ou bien après une période d'orientation et de choix et en fonction de mes capacités, je peux m'orienter vers un cycle spécialisé en vue d'une orientation professionnelle.

J'ai au moins 22 ans,

Je peux débiter un instrument dans la limite des places disponibles. Je peux pratiquer la musique en tant que musicien amateur au sein des orchestres, des groupes de musiques de chambre, des chœurs adultes en fonction de mon niveau de compétence et de la capacité d'accueil de ces ensembles. Je peux bénéficier d'un perfectionnement et d'un accompagnement afin d'améliorer mon jeu et ma pratique. Je peux rejoindre un atelier chorégraphique de pratique en amateur ou décider de m'inscrire dans un cursus.

Le saviez-vous ?

Le conservatoire

- n'enseigne pas que la musique dite classique mais aussi la musique ancienne, les musiques actuelles, les musiques du monde, la musique assistée par ordinateur...
- propose en même temps que la transmission d'un patrimoine culturel, de techniques, de connaissances, l'apprentissage et la pratique l'improvisation, de démarches de création qui font partie intégrante du projet pédagogique,
- organise plus de deux cents manifestations (présentations de travaux d'élèves, auditions, concerts, spectacles) chaque année,
- anime plusieurs « orchestres à l'école » et mène une action éducative soutenue en milieu scolaire,
- contracte de nombreux partenariats (avec le théâtre, l'association MAPL, les médiathèques, l'Estran à Guidel...) qui permettent de multiplier l'offre culturelle sur le territoire.